

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE COMMUNE DE BOUTIGNY	CONSEIL MUNICIPAL
	SÉANCE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 À 18H30

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 23 octobre 2023 à 18h30, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Marc ROBIN, Maire.

Présents : MM. ROBIN, AUBART, JORDAN, LABRANQUE, LELOUP, MAHÉ, MENOT, PIEDELOUP, PLACENT et ROSSIGNOL.
Mmes MASCHI-VASSILIERE et PETIT.

Absentes excusées : Mme LANDA qui a donné pouvoir à M. PIEDELOUP,
: Mme PAULTRE de LAMOTTE qui a donné pouvoir à M. LELOUP.

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance par l'appel nominal. Ensuite, il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil :

M. BONNERAVE est désigné pour remplir cette fonction.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1) DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Les deux sections sont équilibrées :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 69 320.00 €

Ce montant s'explique essentiellement en dépenses par l'augmentation des coûts énergétiques et des participations au RPI. En recettes par l'augmentation de la valeur locative en 2023 au niveau de la taxe foncière.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 55 192.69 €

Ce montant s'explique essentiellement en dépenses par des travaux de voirie et en recettes par la sortie de la commune de la Communauté de Communes du Pays-Créçois.

Délibération votée à l'unanimité.

2) DÉLIBÉRATION SUR LA CONVENTION D'UTILISATION PAR LE SIVU RPI DES DIFFÉRENTS LOCAUX COMMUNAUX

La lecture de la convention a été faite par Monsieur le Maire.
Délibération votée à l'unanimité.

3) DÉLIBÉRATION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU RPI DE BOUTIGNY SAINT FIACRE et VILLEMAREUIL

La modification porte sur la mise en place de la garderie, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et l'étude par le RPI.
Délibération votée à l'unanimité.

4) DÉLIBÉRATION SUR LA MODIFICATION DU PERIMÈTRE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES NOUVELLES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM)

Il s'agit de l'adhésion des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy.
Délibération votée à l'unanimité.

5) DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE À TEMPS COMPLET SUITE À UN AVANCEMENT DE GRADE

Délibération votée à l'unanimité.

6) DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE À TEMPS NON COMPLET DE 6H00 HEBDOMADAIRES ANNUALISÉES SUITE À UNE MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2024

L'agent technique sera présent 7h10mn hebdomadaire sur les 36 semaines de la période scolaire, 2h à chaque vacance de la période scolaire et 8h sur juillet-août.
Délibération votée à l'unanimité.

7) DÉLIBÉRATION SUR LA RÉPARTITION DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES ENTRE LES COMMUNES DU RPI POUR L'OCCUPATION DE LA SALLE DE LA GARDERIE PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022 AU 07 JUILLET 2023

Le coût des charges s'élève à 5 188 € réparties à hauteur de 61% pour Boutigny, 29% pour Saint Fiacre et 10% pour Villemareuil.
Délibération votée à l'unanimité.

8) DÉLIBÉRATION FIXANT LA PARTICIPATION DU SIVU RPI POUR LA MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

La commune met à disposition du RPI du personnel communal à raison de 24h hebdomadaire pour la période du 01-09-23 au 31-12-23.
Délibération votée à l'unanimité.

9) DÉLIBÉRATION FIXANT LES MODALITÉS DE TARIFICATION DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES ANNUELS POUR LA MISE À DISPOSITION AU SIVU RPI DES LOCAUX COMMUNAUX

Les coûts seront facturés en fonction du relevé des compteurs.
Délibération votée à l'unanimité.

10) DÉLIBÉRATION FIXANT LE LOYER MENSUEL POUR LA MISE À DISPOSITION AU SIVU RPI D'UN LOCAL COMMUNAL

La commune met à disposition du RPI un local moyennant un loyer mensuel de 400 € à compter du 1^{er} janvier 2023.
Délibération votée à l'unanimité.

11) DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FÊTES DE BOUTIGNY POUR LA PARTICIPATION AUX ACHATS DE NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Délibération votée à l'unanimité.

12) DÉLIBÉRATION SUR LA MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE CLASSÉE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

La liste des rues sera jointe à la délibération. La longueur totale est de 10 815 mètres linéaires
Délibération votée à l'unanimité.

13) DÉLIBÉRATION PERMETTANT LE REMBOURSEMENT D'UN ACHAT À UN ELU

Délibération votée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES formulées par Monsieur le Maire :

TRAVAUX

Dossier Voirie :

Envoi des DICT demandées par le cabinet BEC afin de les intégrer dans les DCE concernant la rue de Barrois et la Place de l'église. Toujours pas de retour du Département au sujet des subventions données par les amendes de police, un courriel reçu annonce que cela sera vu en commission à la mi-novembre. Les DCE seront envoyées au cabinet BEC pour le 27 octobre.

Un courrier sera envoyé à un propriétaire de la rue de Barrois pour finaliser la reprise de la réserve d'équipement rue de Barrois.

Marquage au sol et panneaux :

Le marquage au sol sera finalisé en fonction des prémarquages positionnés sur la rue de Vincelles et la rue de Plaisance. Un arrêté sera pris pour modifier le stationnement sur la rue de Vincelles. Au moment de la pose des panneaux de signalisation, un arrêté sera pris pour la limitation à 30 km/heure sur toute la commune.

Dossier Mairie :

Un technicien d'ENEDIS doit passer pour l'entretien de la chaudière de la mairie et l'école.

La SAUR est passée pour étudier le déplacement des compteurs, elle préconise un déplacement du compteur en limite de propriété. Nous recevons un devis pour ce déplacement et un devis pour la mise en place du compteur près du parking de covoiturage. Les décisions seront prises en fonction du montant des devis.

Pour préparer les travaux de la mairie, un planning sera établi pour commencer à faire du tri dans les pièces à l'étage de la Mairie (pendant les vacances scolaires).

Projet d'implantation :

M. le Maire et M. BONNERAVE ont reçu la Société Clésence (bailleur et promoteur) concernant la construction de logements sur un terrain mis en réserve dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il s'agit d'une étude pour mesurer la faisabilité de proposer des logements locatifs aux personnes âgées et étudiants et des logements pour une 1^{ère} accession à la propriété.

Dossier Salle Polyvalente et toit du vestiaire.

Nous avons reçu, par écrit, la confirmation des subventions participatives données par la Région. Les entreprises seront relancées pour actualiser les devis : peinture, menuiserie, couvreur et fabricant de tissu pour les rideaux.

Pylône : le projet proposé par la société d'implantation d'antenne n'est pas réalisable. Une nouvelle étude sera faite.

Cimetière :

M. AUBART précise qu'un relevé des sépultures en état d'abandon et de dangerosité a été fait dans le cimetière. Des affichettes d'information sont mises en place. La municipalité souhaite trouver des solutions en concertation avec les familles concernées. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Fossés :

Dossier chemin du Rû des Cygnes, à la suite des différents échanges, un courrier a été reçu provenant de la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO).

Monsieur le Maire explique à nouveau pourquoi les travaux sont utiles. Les travaux seront réalisés avec végétalisation et ensemencement en prairie fleurie, pose de panneaux d'interdiction de circulation « sauf desserte locale » et d'équipements pour éviter les stationnements en haut du chemin du Rû des Cygnes.

TOUR DE TABLE

Monsieur LABRANQUE informe :

Le 19 octobre nous avons eu la visite de M. Augustin BONNARDOT, Forestier Arboriste du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne (CAUE 77). Pour compléter le projet de l'école, M. BONNARDOT a fait un inventaire de l'état des arbres de la commune :

1. Cour de l'école : un tilleul et le noisetier sont à remplacer.
2. Espace Salle Polyvalente : 3 Tilleuls à remplacer.
3. Chemin venant de Belou vers la RD33, les peupliers sont à remplacer mais il serait préférable de les vendre et avec la recette nous pourrions replanter.
4. Après le Poney Club, les tilleuls sont à remplacer.
5. Après le pont de la route de Villemareuil, vers Vaucourtois, au niveau du chemin revenant vers Prévilliers, les arbres sont à remplacer (étudier les possibilités de vente).

À la suite de cette visite une étude financière sera faite pour évaluer le coût de l'opération.

- Salle Polyvalente : ce week-end il a été constaté un manque de petites cuillères et couteaux suite à la réclamation d'une personne ayant loué la salle. Des couverts ont été achetés en urgence pour compléter la ménagère.
- Académie Junior : 4 enfants de la commune vont y participer pour un coût de 60€ la semaine.
- Dépôt sauvage signalé sur le chemin des Vingt Arpents, déclaré le 19/10 enlevé le 23/10. Merci à la CAPM.
- 11 novembre, commémoration à préparer.
- Les vœux sont planifiés pour le 12 janvier 2024 à 19h00 dans la Salle Polyvalente. Les cartes d'invitation sont à réaliser.
- Chemin à l'entrée de Magny : M. MAHÉ demande à la mairie de contacter le propriétaire afin de couper les arbres qui gênent le passage des tracteurs.
- Jardins Fleuris, Premier prix M. et Mme LEPAGE rue de la Chapelle à Magny-Saint-Loup. Une remise des prix pour tous les premiers des communes participantes sera organisée le 26 novembre, en mairie de Saint-Fiacre par l'Association "Les Amis de Saint-Fiacre".

Monsieur MAHÉ demande de remplacer les cadenas à clés par des cadenas à combinaisons sur toutes les barrières à l'entrée des chemins.

Fin du conseil municipal : 21H25

Le Maire,
Marc ROBIN

